

REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI DEPARMENTAL JEUNE DE DOUBLES DE L'ASPTT BOURG EN BRESSE DU 12 JANVIER 2014

- 1/ Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous.
- 2/ Ce tournoi est ouvert à tout joueur poussin, benjamin, minime et cadet du département de l'Ain. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 3/ Le Juge-Arbitre est **Joël Vernier**. Sa décision est sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
- 4/ Le nombre de participants est limité à **100**. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits par tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception des inscriptions.
- 5/ Les tableaux proposés sont : **double hommes, double dames** dans les catégories **poussins, benjamins, minimes et cadets**. Le comité d'organisation, avec l'accord du juge arbitre, se réserve le droit de compléter, regrouper ou modifier les tableaux en cas de nécessité (comme notamment passage d'un tableau de **double** à **simple** en cas de manque de participant).
- 6/ L'inscription est autorisée sur 1 tableau.
- 7/ La date limite d'inscription est le 5 janvier 2014. Au-delà de cette date limite, tout désistement ne sera pas remboursé sans justificatif.
- 8/ Les inscriptions se feront par courrier à l'adresse suivante : Florent GAYET - 10 rue Général Delestraint - 01000 BOURG-EN-BRESSE.
- 9/ Les matchs se dérouleront en poules de 3 ou 4 paires avec un ou deux sortants par poule (selon le nombre d'inscrits).
- 10/ Les volants sont à la charge des joueurs (partage) : volants plastiques de type YONEX MAVIS 500 pour les NC, et volants plumes Babolat Pro pour les joueurs classés. En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle.
- 11/ Le montant de l'inscription est de 5 €. Le règlement peut être individuel ou pris en charge par le club.
- 12/ Dès son arrivée, chaque joueur devra se faire pointer à la table de marque et présenter sa licence FFBaD.
- 13/ Lorsqu'un match est appelé, le joueur ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps d'échauffement sur le terrain est de 3 minutes (test de volant compris).

14/ Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs intéressés.

15/ Les horaires et l'ordre des matchs ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge-Arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

16/ Tout joueur s'absentant pendant le tournoi devra le signaler à la table de marque et au JA sous peine d'être disqualifié s'il ne se présente pas à l'appel de son match.

17/ Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au JA.

18/ L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs et membres de l'organisation du tournoi.

19/ Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté « faute » en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, etc.) sera compté « let » au service et « faute » en jeu.

20/ Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

21/ Conformément au règlement FFBaD, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

22/ L'ASPTT décline toute responsabilité en cas de vols ou perte de matériel, d'incident ou d'accident en dehors des matchs.

23/ Les joueurs autorisent l'organisation du tournoi à utiliser leur image sur internet, dans la presse et sur tout autre support afin de promouvoir le badminton et le club de l'ASPTT Bourg-en-Bresse.

24/ Une buvette est prévue sur place proposant crêpes, sandwiches, hotdog, gâteaux, boissons...

25/ La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

26/ Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif de son absence au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition à la commission régionale arbitrage (Ligue Rhône-Alpes de badminton-37 route du Vercors 38500 St Cassien - mail : liguebad.ra@gmail.com) sous peine de sanction fédérale.

VERNIER Joël